



CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

UNEP/CMS/Action concertée 12.3 (Rev.COP13)

Français

Original : Anglais

ACTION CONCERTÉE POUR LE DAUPHIN DU CAMEROUN (*Sousa teuszii*)¹

Adoptée par la Conférence des Parties lors de sa 13^e réunion (Gandhinagar, février 2020)

L'action concertée pour le dauphin du Cameroun a été adoptée pour la première fois lors de la 12^e session de la Conférence des Parties ([UNEP/CMS/COP12/Concerted Action 12.3](#)).

Un rapport sur la mise en œuvre a été soumis à la 13^e réunion des Parties (COP13) ([UNEP/CMS/COP13/Doc.28.1.3](#)), ainsi qu'une proposition de prolongation et de révision ([UNEP/CMS/COP13/Doc.28.1.3/Add.2](#)), qui a été approuvée par les Parties.

(i). Auteurs :

Dr G. Notarbartolo di Sciara, Conseiller nommé pour les mammifères aquatiques, en collaboration avec le Secrétariat de la CMS.

Dr Koen Van Waerebeek (expert en espèces et membre du Groupe de travail sur les mammifères aquatiques), Conservation and Research of West African Aquatic Mammals (COREWAM), Accra, Ghana, et Dakar, Sénégal.

Whale and Dolphin Conservation (WDC), R.U.

(ii). Espèce cible, taxon inférieur ou population, ou groupe de taxons ayant des besoins communs:

Classe : Mammalia
Ordre : Cetartiodactyla
Sous-ordre: Cétacés
Famille: Delphinidae
Genre: Sousa
Espèce: *Sousa teuszii*

Inscrit aux Annexes I et II de la CMS.

(iii). Répartition géographique:

Eaux côtières de l'océan Atlantique oriental, du sud-ouest du Sahara occidental en Angola (Van Waerebeek et al., 2004, 2017 ; Culik, 2011 ; Collins, 2015)

¹ Les appellations géographiques utilisées dans ce document n'impliquent d'aucune manière l'opinion de la part du Secrétariat de la CMS (ou du Programme des Nations Unies pour l'Environnement) concernant le statut juridique de tout pays, territoire ou zone ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document repose exclusivement sur son auteur.

États confirmés de l'aire de répartition :Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée (Conakry), Togo, Benin, Nigeria, Cameroun, Gabon, République du Congo, Angola

États potentiels de l'aire de répartition :Sierra Leone, Liberia, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée équatoriale

(iv). Activités et résultats escomptés:

Activités:

1. Formation d'un comité directeur (CD) parmi les parties prenantes (gouvernements, ONG, Secrétariat) des États de l'aire de répartition du dauphin du Cameroun, en vue de l'organisation de la réunion relative à la proposition (voir ci-dessous). Le CD aurait la charge de la préparation pratique de la réunion, y compris la recherche des financements, la sélection du lieu et de la date, la définition d'un ordre du jour, la distribution des invitations aux participants, ainsi que tous les autres aspects pratiques et logistiques de l'organisation.
2. Convoquer une réunion relative à la politique de conservation des États de l'aire de répartition pour définir un plan d'action visant à accroître les efforts en vue de contrer le déclin du dauphin du Cameroun.

Une proposition clé recommanderait l'évaluation de la création, de l'optimisation ou de toute autre mesure de renforcement de l'efficacité des nouvelles aires marines protégées transfrontalières (MPA) ou de celles déjà existantes. Dans le but de surveiller et d'orienter le progrès et, ainsi, d'empêcher le ralentissement du dynamisme, la création d'un groupe de travail *ad hoc* des parties prenantes des États de l'aire de répartition, assisté par un conseil d'experts serait recommandée.

L'horaire, le lieu et la durée de la réunion, ainsi que d'autres paramètres, seraient arrêtés en consultation avec les États de l'aire de répartition et le Secrétariat de la CMS, sous la coordination du Comité directeur. La réunion proposée s'inspirera en effet des trois réunions intergouvernementales à grand succès portant sur les cétacés africains qui ont eu lieu respectivement à Conakry (2000), à Adeje-Tenerife (2007) et à Lomé (2008).

3. Mener des échanges portant sur un plan d'action (PoA) réaliste et en formuler un pour le quinquennat 2021-2025, y compris effectuer une évaluation de l'état des dauphins du Cameroun dans chaque État de l'aire de répartition.
4. Exemples de points potentiels de l'ordre du jour
 - (1) Introduction
 - (2) Aperçu de la répartition et de l'histoire naturelle du dauphin du Cameroun ;
 - (3) Aperçu des défis connus relatifs à la conservation ;
 - (4) Échanges portant sur les mesures réalistes de conservation, notamment les moyens de réduction de la mortalité dans les zones de pêche ;
 - (5) Échanges sur la faisabilité de la délimitation de nouvelles aires marines protégées transfrontalières et sur le renforcement de l'efficacité des aires existantes ;
 - (6) Formulation d'un nouveau plan d'action :
 - (7) Constitution d'un groupe de travail ad hoc en vue de garantir le progrès.

Résultats escomptés:*Dans l'immédiat (après la réunion) :*

- Un large consensus sur un nouveau plan d'action visant à résoudre plusieurs problèmes urgents liés à la conservation du dauphin du Cameroun .
- Un groupe de travail *ad hoc* régional actif. Il est composé d'un petit groupe de points focaux des États de l'aire de répartition et de biologistes marins régionaux, bénéficiant, lorsque cela est nécessaire, des conseils d'experts internationaux et/ou d'ONG, en vue de soutenir mutuellement, de coordonner et de mettre en œuvre les activités de conservation et de gestion.

À moyen terme :

- Si cela est jugé pertinent par les points focaux des États de l'aire de répartition : Conservation améliorée au travers du renforcement de la prise en charge des aires marines protégées transfrontalières.
- Il est recommandé d'effectuer la délimitation de nouvelles aires marines protégées transfrontalières (binationales), similaires aux aires existantes, notamment le complexe Saloum-Niomi, qui réunit sur le plan écologique le Parc national du Delta de Saloum (Sénégal) et le Parc national Niomi (Gambie). Ces actions devraient avoir un impact mesurable de conservation, ceci par la limitation de la circulation des navires et des activités halieutiques, la prévention d'enchevêtrements dans les filets et la réduction de la destruction des habitats. L'accès à certaines aires marines protégées, telles que les îles Tristao en Guinée, nécessite l'obtention d'un permis d'accès pour les non-résidents, ce qui garantit un certain niveau de protection contre toute perturbation. En tant que réseaux d'aires marines protégées (White *et al.*, 2005), l'implication des deux États présente des avantages indéniables. Elle permet l'extension des aires protégées, avec une efficacité écologique accrue, elle offre l'opportunité d'élaborer des programmes coordonnés où dimensions sociales et environnementales s'imbriquent. Des propositions binationales spécifiques relatives aux aires marines protégées pourraient émerger de cette réunion.
- L'implication nécessaire des partenaires nationaux, régionaux et internationaux, ainsi que des communautés locales, nécessite une consultation élargie au sein d'un forum interdisciplinaire.

À long terme :

- État de conservation tangiblement amélioré du dauphin du Cameroun sur toute son aire de répartition.
- Efforts de recherches et, accessoirement, de surveillance accrus.

(v). Avantages associés :

Si la réunion proposée porte essentiellement sur le dauphin du Cameroun, elle pourrait également constituer une opportunité pour aborder les problèmes de conservation et de gestion inhérents aux autres espèces de cétacés côtiers (et, éventuellement aussi, aux lamantins), dans le cadre, le cas échéant, d'une session distincte.

- Toute action visant à renforcer la gestion des habitats marins côtiers, et ainsi, l'état de conservation du dauphin du Cameroun, profiterait également aux autres espèces de mammifères marins côtiers vulnérables, y compris le lamantin d'Afrique de l'Ouest (*Trichechus senegalensis*), le grand dauphin des côtes (*Tursiops truncatus*) et le dauphin Clymène (*Stenella clymene*), (cf. Van Waerebeek and Perrin, 2007b), entre autres.
- L'un des principaux objectifs de la réunion sera la sensibilisation.

(vi). Délais :

La tenue d'une réunion des États de l'aire de répartition serait recommandée pour début 2021. Le Comité directeur serait chargé de définir tous les éléments spécifiques en consultation avec les États de l'aire de répartition et le Secrétariat de la CMS avant la fin de 2020. Une proposition de plan d'action courant sur cinq ans serait formulée pour la période 2021 - 2025 ; toutefois, le financement nécessaire à sa mise en œuvre serait recherché en marge de cette réunion.

(vii). Relation avec d'autres actions de la CMS:

L'inscription préalable du dauphin du Cameroun aux Annexes I et II démontre le large consensus entre les parties et les parties prenantes des États de l'aire de répartition, et le niveau de sensibilisation de ceux-ci sur le fait que le précaire état de conservation de cette espèce devrait constituer une préoccupation de la plus haute importance.

En inscrivant cette espèce à l'Annexe I, les Parties ont déjà estimé que cette espèce est menacée d'extinction sur toute son aire de répartition ou sur une grande partie de celle-ci. Par ailleurs, la Convention prévoit que toute Partie État d'une aire de répartition d'une espèce migratrice figurant dans la liste de l'annexe I prendra toutes les mesures nécessaires pour leur stricte protection, y compris l'interdiction, et exceptionnellement, la stricte restriction de prise de ces espèces, la conservation et, le cas échéant, la restauration des habitats, la défense de poser des obstacles sur leur itinéraire migratoire, leur élimination ou leur réduction s'il y en a, et le contrôle d'autres facteurs susceptibles de constituer pour eux une menace.

En inscrivant cette espèce à l'Annexe II, les Parties à la CMS ont déjà convenu que cette espèce fera l'objet d'un accord international. Ainsi, cette espèce est incluse dans le Protocole d'accord sur les mammifères aquatiques d'Afrique de l'Ouest conclu en vertu de la CMS en 2008 et couverte par le plan d'action concernant les petits cétacés. Cependant, depuis la signature de ce MdE, aucune réunion entre les États de l'aire de répartition ne s'est tenue. Cette action concertée permettrait des actions à plus court terme impliquant les États de l'aire de répartition de cette espèce en particulier.

Une action concertée pour le dauphin du Cameroun avait déjà été prévue en 2008, mais aucune activité concrète n'avait été entreprise dans le cadre de la CMS. Cette proposition vise à souligner les mesures urgentes à prendre pour répondre aux besoins immédiats de conservation de cette espèce.

La COP de la CMS a adopté des Résolutions et des Décisions portant sur les principales menaces pesant sur l'espèce, telles que les prises accidentelles, la viande d'animaux sauvages aquatiques, les débris marins et le bruit sous-marin. La mise en œuvre de cette action concertée pourrait, en même temps, permettre la mise en œuvre de ces Résolutions.

(viii). Priorité de conservation:

Les prises accidentelles dans des pêcheries à échelle réduite, avec certaines prises délibérées suspectes, principalement liées à l'accroissement de la consommation de la « viande d'animaux marins », et au développement des régions côtières, sont considérées comme étant la principale menace pour la survie à long terme du dauphin du Cameroun (Collins, 2015 ; Van Waerebeek et al., 2017). L'état de conservation de cette espèce de dauphin semble s'être significativement détérioré depuis les évaluations effectuées dans le cadre des projets WAF CET-1 & -2 de la CMS/UNEP au début des années 2000. La classification « Vulnérable » de la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN est largement considérée comme obsolète (Van Waerebeek, 2003 ; Van Waerebeek et al., 2003, 2004 ; Weir et al., 2011 ; Ayissi et al., 2014). La classification « Gravement menacée » de Collins (2015) pourrait également ne pas s'appliquer à cette espèce dans son ensemble, mais plutôt, probablement, à certains des dix différents stocks (par exemple, la population de la baie de

Dakhla). Depuis 2010, le *Sousa teuszii* est inscrit dans la liste des annexes I et II de la CMS (Van Waerebeek & Perrin, 2007a).

La consommation et le commerce répandus de la « viande d'animaux marins » en Afrique de l'Ouest représentent un problème de conservation complexe et presque insoluble (par exemple, Bowen-Jones & Pendry, 1999 ; Brashares et al., 2004 ; Ntiamoa-Baidu, 1997). Les moteurs culturels et socio-économiques de l'utilisation des cétacés, des lamantins et des tortues marines pour la consommation humaine présentent beaucoup de similitudes avec celle de la viande de brousse terrestre, qui a conduit à l'introduction du concept de « viande d'animaux aquatiques/marins » (Alfaro & Van Waerebeek, 2001 ; Clapham & Van Waerebeek, 2007) et son acceptation ultérieure (AMWG-CMS, 2016).

En Afrique de l'ouest, la chair des cétacés a été documentée dans un nombre croissant de pays, notamment la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie (Murphy et al., 1997 ; Van Waerebeek et al., 2000, 2003, 2004 ; Leeney et al., 2015), la Guinée (Bamy et al., 2010, 2015 ; Van Waerebeek et al., 2017), le Ghana (Van Waerebeek & Ofori-Danson, 1999 ; Ofori-Danson et al., 2003 ; Debrah et al., 2010 ; Van Waerebeek et al., 2009, 2014), le Togo (Segniagbeto et al., 2010, 2014), le Bénin (Sohou et al., 2013), le Nigeria (Uwagbae & Van Waerebeek, 2010 ; Van Waerebeek et al., 2017), le Cameroun (Ayissi et al., 2011 ; 2014), le Gabon et la République du Congo (Van Waerebeek & De Smet, 1996 ; Collins, 2012, 2015 ; Collins et al., 2004, 2010).

Un autre défi est la demande d'organes de dauphin pour leur utilisation comme appâts dans des pêcheries palangrières ciblant principalement un grand nombre d'espèces de requins à des fins commerciales. Souvent, les prix des commandes de viande de dauphin avoisinent ceux du Listao, du thon à nageoires jaunes ou de l'Albacore (Ofori-Danson et al., 2003). Tous les spécimens de dauphin du Cameroun répertoriés par Van Waerebeek et al. (2017), tant les carcasses de dauphins récemment morts que leurs os (notamment les crânes), ont été retrouvés dans un contexte de pêche artisanale, ce qui confirme que celle-ci constitue la principale menace pour cette espèce, comme déjà mentionné plus haut (Waerebeek et al., 2004 ; Van Waerebeek & Perrin, 2007a ; Weir & Pierce, 2013 ; Weir et al., 2011 ; Ayissi et al., 2014). L'enchevêtrement (les prises accidentelles) tant dans les filets maillants que dans des sennes de plage, a été confirmé, mais l'intentionnalité de certaines prises n'a pas pu être démontrée.

Les pays enregistrant des débarquements connus de dauphins du Cameroun sont, entre autres, la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, la Guinée, le Togo, le Nigeria, le Cameroun, le Gabon et la République du Congo. Les données d'entretien devraient faire l'objet d'une interprétation critique, dans la mesure où peu de pêcheurs s'incrimineraient eux-mêmes, pour la pêche illégale de cétacés en Afrique de l'Ouest. Au Ghana, il a été avancé que les captures peuvent avoir contribué à l'extirpation locale de cette espèce (Van Waerebeek et al., 2004, 2009). Dans quelques zones, notamment une grande partie des côtes béninoises et togolaises, les dauphins bénéficient d'une protection contre la pêche grâce à la vénération des mammifères aquatiques chez les Ewe (Segniagbeto et al., 2014), ce qui peut expliquer pourquoi ils restent en grand nombre dans ces zones. Cependant, le nombre important de débarquements de petits cétacés, notamment au Ghana, invite à tirer la sonnette d'alarme contre la complaisance. Plusieurs centaines de dauphins de 14 espèces différentes sont débarqués par an dans plusieurs ports, à une fréquence presque quotidienne et vendus pour leur chair (par exemple, Ofori-Danson et al., 2003 ; Debrah et al., 2010 ; Van Waerebeek et al., 2009, 2014). Aucun programme de gestion n'est entrepris et les statistiques de prise sont plutôt occasionnellement collectées, dans un cadre académique.

Dans certaines zones, la population de dauphins du Cameroun a été probablement épuisée par une mortalité accidentelle considérable causée par les interactions de pêcheries, avant même l'initiation de l'effort de surveillance des ports. Il reste tout de même de l'espoir, en

l'occurrence, que les rares rapports de dauphins non identifiés côtoyant le littoral du Delta de la Volta au Ghana s'avèrent être une communauté vestige (Van Waerebeek et al., 2004). Le Nigeria, le Togo, le Benin et la République du Congo n'ont été confirmés comme États de l'aire de répartition que ces dernières années, mais ils occupaient auparavant le statut d'États potentiels. Si cette confirmation est réconfortante, elle ne constitue cependant pas nécessairement un message de conservation rassurant. La suggestion de délimitation d'une aire sans disparité de répartition (par exemple, Zwart and Weir, 2014), même si pas soutenue, semble excessivement optimiste et peut ralentir les efforts déjà difficiles de conservation qui essaient de promouvoir la sensibilisation concernant les mammifères marins menacés. Les débarquements occasionnels ou rares de petits groupes dans la plus grande partie de son aire désignent des populations résiduelles et menacées. Les disparités de répartition, anticipées, se posent à nouveau, après des décennies d'interactions de pêcheries et l'empiètement des zones côtières réduisent l'aire historique de l'espèce. Ces disparités peuvent être représentées dans des régions côtières irréversiblement développées, particulièrement les abords de grandes villes et des grands ports.

(ix). Pertinence:

Si l'habitat de cette espèce est une étroite bande de côte, les distances couvertes parallèlement à la côte sont plus étendues, et le *S. teuszii* a été longtemps confirmé comme une « espèce migratrice » au sens de la CMS suite à l'observation d'après laquelle il traverse des frontières maritimes (Waerebeek et al., 2004 ; Van Waerebeek and Perrin, 2007a). Les spécimens récemment documentés au Nigeria, au Togo, au Cameroun, en Guinée équatoriale et au Congo (Collins, 2015 ; Van Waerebeek et al., 2017), font remarquer les captures fréquentes dans des pêcheries de petite échelle, parallèlement à la généralisation de la demande régionale de « viande de brousse », y compris dans sa forme aquatique, probablement liée à la réduction des débarquements (Brashares et al., 2004). Le taux considérable de mortalité lié à leur rareté, la concurrence de prises entre les pêcheries, la détérioration des habitats et la perturbation liée au développement des régions côtières, posent tous ensemble les défis les plus cruciaux à la survie à long terme du dauphin du Cameroun. La mise en œuvre des mesures pratiques de conservation devient donc de plus en plus urgente, et des actions concertées sont nécessaires aux niveaux régional et local pour endiguer l'extinction du dauphin du Cameroun. L'avenir de cette espèce sera, inévitablement, décidé en Afrique (Waerebeek et al., 2017).

(x). Absence de meilleures voies de recours:

Jusqu'ici, les activités et réunions à portée régionale visant l'amélioration de l'état de conservation du dauphin du Cameroun se sont tenues à l'échelle internationale, sous le patronage de la CMS. Plus encore, tous les États de l'aire de répartition de l'espèce cible sont parties à la CMS. Il serait donc plus logique que cet effort renouvelé soit plutôt placé sous la médiation de la CMS. Étant donné que l'action portera tant sur la conservation des espèces que sur la préservation de leurs habitats, cette réunion pourrait aussi être profitable à un grand nombre d'espèces de la faune et de la flore aquatique – ceci peut se comprendre comme un avantage comparatif.

(xi). Préparation et faisabilité:

Trois réunions consacrées aux mammifères aquatiques ouest-africains se sont tenues avec succès dans la sous-région, convoquées par la CMS :

- i) l'« Atelier sur la conservation et la gestion des cétacés de l'Afrique », Conakry, Guinée, 2000 (conjointement convoquée par le gouvernement guinéen).
- ii) les Entretiens d'Afrique de l'Ouest sur les cétacés et leurs habitats (WATCH), Adeje, Tenerife, octobre 2007.

- iii) la 2^e Réunion intergouvernementale sur les mammifères aquatiques d'Afrique occidentale et de la Macaronésie (WATCH II - Entretiens d'Afrique de l'Ouest sur les cétacés et leurs habitats), Lomé, Togo, octobre 2008 : 15 pays ont signé un mémorandum d'accord avec la CMS pour protéger plus de 30 espèces de petits cétacés.

Une autre réunion sur les cétacés ouest-africains était depuis longtemps souhaitée. Le facteur de risque principal susceptible de retarder sa tenue est le financement. Cependant, une offre préliminaire de lieu potentiel a déjà été formulée par le Dr Idrissa L. Bamy, directrice générale du Centre national des Sciences Halieutiques de Boussora (CNSHB), Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime, Conakry, Guinée.

(xii). Probabilité de réussite:

Des représentants d'États de l'aire de répartition (notamment la Guinée et la Gambie) ont déjà, à plusieurs niveaux, indiqué leur désir de participer à la convocation d'une nouvelle réunion des États de l'aire de répartition en vue de débattre de l'état de conservation du dauphin du Cameroun. Il semble exister un large consensus au sein de l'ensemble de la région sur le fait que cette réunion spécifique, longtemps attendue, devrait apporter une contribution significative au renforcement des efforts pour de meilleures mesures de conservation des espèces cibles.

Le principal obstacle potentiel semble être le manque de financement.

(xiii). Ampleur de l'impact potentiel:

Le dauphin du Cameroun a longtemps été identifié comme une « espèce vedette » principale pour l'environnement côtier ouest-africain (Van Waerebeek, 2003 ; Van Waerebeek et al., 2003, 2004 ; Weir et al. 2011 ; Collins et al., 2015). La mise en œuvre réussie de cette proposition fournira une inspiration efficace et un modèle pratique utile dans le but de promouvoir également le renforcement des efforts pour une meilleure conservation et une meilleure gestion des autres espèces de mammifères aquatiques des eaux africaines.

(xiv). Rapport coût-efficacité:

La réunion se tiendrait dans un pays d'Afrique de l'Ouest, ce qui devrait garantir une réduction des frais de location de lieu et de déplacement. Un budget sera élaboré par le Comité directeur. Cette réunion, à laquelle prendront part la plupart des États de l'aire de répartition, devrait probablement être considérée comme contraignante et devrait octroyer un mandat international claire à l'échelle régionale, tout en étant rentable.

Références

- Alfaro, J. & Van Waerebeek, K. (2001). Drowning in a sea of silence: the bushmeat concept as applied to marine wildlife. Zoos and Aquariums: Committing to Conservation. Symposium hosted by Brevard Zoo, 28 November–2 December 2001, Orlando, Florida. Abstracts 2001: 16. DOI:10.13140/RG.2.1.4673.6407.
- AMWG-CMS. 2016. Aquatic bushmeat. Document UNEP/CMS/ScC-SC1/Doc.10.2.2, Bonn, Germany, 18 – 21 April 2016.
- Ayissi, I., Van Waerebeek, K., Segniagbeto, G. (2011). Report on the Exploratory survey of cetaceans and their status in Cameroon. Document UNEP/CMS/ScC17/Inf.10, 17th Meeting of the CMS Scientific Council, 17-18 November 2011, Bergen, Norway.
- Ayissi, I., Segniagbeto, G.H., Van Waerebeek, K. (2014). Rediscovery of Cameroon Dolphin, the Gulf of Guinea population of *Sousa teuszii* (Kükenthal, 1892). ISRN Biodiv., 2014: 1-6. DOI:10.1155./2014/819827.203
- Bamy I.L., Van Waerebeek K., Bah S.S., Dia M., Kaba B., Keita N. and Konate S. (2010) Species occurrence of cetaceans in Guinea, including humpback whales with southern hemisphere seasonality. Marine Biodiversity Records 3 (e48): 1-10. doi:10.1017/S1755267210000436
- Bamy, I.L., Oulare, A. & Soumah, N.L. (2015). Menaces sur des petits cétacés rencontrés sur les côtes guinéennes. Bull. Centre Halieut. Boussoura, 5 (1-2): 24-31.
- Bowen-Jones, E. & Pendry, S. (1999). The threats to primates and other mammals from the bushmeat trade in Africa and how this could be diminished. *Oryx*, 33: 233-247. DOI: 10.1046/j.1365-3008.1999.00066.x.
- Brashares, J.S., Arcese, S.M.K., Coppolillo, P.B., Sinclair, A.R. & Balmford, A. (2004). Bushmeat hunting, wildlife declines, and fish supply in West Africa. *Science*, 306 (5699): 1180-1183.
- Clapham, P. & Van Waerebeek, K. (2007). Bushmeat, the sum of the parts. *Mol. Ecol.*, 16: 2607-2609.
- Collins, T. (2012). Progress report for Atlantic humpback dolphin work in Gabon and Congo funded by the IWC Small Cetacean Conservation Research Fund. Scientific Committee Document SC/64/SM22, International Whaling Commission.
- Collins, T. (2015). Re-assessment of the conservation status of the Atlantic humpback dolphin *Sotalia teuszii* (Kükenthal, 1892), using the IUCN Red List Criteria. Pp 47-77 In: T.A. Jefferson & B.E. Curry (eds.), *Advances in Marine Biology*, 72, Academic Press, Oxford.
- Collins, T., Ngouesso, S. & Rosenbaum, H.C. (2004). A note on recent surveys for Atlantic humpback dolphins, *Sousa teuszii* (Kükenthal, 1892) in the coastal waters of Gabon. IWC Scientific Committee Document SC/56/SM23.
- Collins, T., B Oumba, R., Thonio, J., Parnell, R., Vanleeuwe, H., Ngouesso, S. & Rosenbaum, H.C. (2010). The Atlantic humpback dolphin (*Sousa teuszii*) in Gabon and Congo: cause for optimism or concern? Scientific Committee Document SC/62/SM9, International Whaling Commission, June 2010, Agadir, Morocco.
- Culik, B.M. (2011). *Odontocetes -The Toothed Whales*. CMS Technical Series No 24, UNEP/CMS Secretariat, Bonn, Germany.
- Debrah, J.S., Ofori-Danson, P.K. & Van Waerebeek, K. (2010). An update on the catch composition and other aspects of cetacean exploitation in Ghana. Scientific Committee Document SC/62/SM10, International Whaling Commission, June 2010, Agadir, Morocco. DOI: 10.13140/RG.2.1.4537.9928.
- Leeney, R.H., Dia, I.M. & Dia, M. (2015). Food, pharmacy, friend? Bycatch, direct take and consumption of dolphins in West Africa. *Human Ecol.* DOI: 10.1007/s10745-015-9727-3.
- Murphy, P.F., Van Waerebeek, K. & Jallow, A. (1997). Cetaceans in Gambian coastal waters. Document SC/49/SM11, Scientific Committee, International Whaling Commission, Bournemouth, UK. DOI:10.13140/2.1.4468.6405.
- Ntiamoa-Baidu, Y. (1997). *Wildlife and food security in Africa*. FAO Conservation Guide. Forestry Department, Food and Agriculture Organization of the United Nations, Rome. 204
- Ofori-Danson P.K., Van Waerebeek K. and Debrah S. (2003). A survey for the conservation of dolphins in Ghanaian coastal waters. *Journal of the Ghana Science Association* 5(2): 45-54.
- Segniagbeto, G. & Van Waerebeek, K. (2010). A note on the occurrence and status of cetaceans in Togo. Scientific Committee document SC/62/SM11, International Whaling Commission, Agadir, Morocco, June 2010, DOI: 10.13140/RG.2.1.3751.5600.

- Segniagbeto, G.H., Van Waerebeek, K., Bowessidjaou, E.J., Ketoh, K., Kpatcha, T.K., O Koumassou, K. & Ahoedo, K. (2014). Annotated checklist and fisheries interactions of cetaceans in Togo, with evidence of Antarctic minke whale in the Gulf of Guinea. *Integr. Zool.*, 8: 378-390. DOI:10.1111/1749-4877.12011.
- Sohou, Z., Dossou-Bodjrenou, J., Tchiboza, S., C Habi-Y Aouré, F., Sinsin, B. & Van Waerebeek, K. (2013). Biodiversity and status of cetaceans in Benin, West Africa: an initial assessment. *W. Afr. J. Appl. Ecol.*, 21: 121-134.
- UNEP/CMS. (2012). Conserving cetaceans and manatees in the western African region. (ed. K. Van Waerebeek). CMS Tech. Ser. 26, Bonn.
- Uwagbae, M. & Van Waerebeek, K. (2010). Initial evidence of dolphin takes in the Niger Delta region and a review of Nigerian cetaceans. Scientific Committee Document SC/62/SM1, International Whaling Commission Annual Meeting, June 2010, Agadir, Morocco. DOI:10.13140/RG.2.1.1883.7848.
- Van Waerebeek, K. (2003). The Atlantic humpback dolphin: In retreat ? *CMS Bull.*, 17:10-11.
- Van Waerebeek K. and De Smet W.M.A. (1996) A second record of the false killer whale *Pseudorca crassidens* (Owen, 1846) (Cetacea, Delphinidae) from West Africa. *Mammalia* 60(2): 319-322.
- Van Waerebeek, K. & Ofori-Danson, P.K. (1999). A first checklist of cetaceans of Ghana, Gulf of Guinea, and a shore-based survey of interactions with coastal fisheries. Paper SC/51/SM35, presented to 51st Annual Meeting of the IWC Scientific Committee, May 1999, Grenada.
- Van Waerebeek, K., Ndiaye, E., Djiba, A., Diallo, M., Murphy, P., Jallow, A., Camara, A., Ndiaye, P. & Tous, P.A. (2000). Survey of the conservation status of cetaceans in Senegal, The Gambia and Guinea-Bissau. UNEP/CMS Secretariat, Bonn, Germany.
- Van Waerebeek, K., Barnett, L., Camara, A., Cham, A., Diallo, M., Djiba, A., Jallow, A., Ndiaye, E., Ould-Bilal, A.O. & Bamy, I.L. (2003). Conservation of Cetaceans in The Gambia and Senegal, 1999–2001, and status of the Atlantic humpback dolphin. WAF CET-2 Report. UNEP/CMS Secretariat, Bonn, Germany 56pp. DOI: 10.13140/RG.2.1.3917.9602.
- Van Waerebeek, K., Barnett, L., Camara, A., Cham, A., Diallo, M., Djiba, A., Jallow, A.O., Ndiaye, E., Samba Ould, Bilal, A.O. & Bamy, I.L. (2004). Distribution, status and biology of the Atlantic humpback dolphin *Sousa teuszii* (Kükenthal, 1892). *Aq. Mamm.*, 30: 56-83.
- Van Waerebeek, K. & Perrin, W.F. (2007a). Conservation status of the Atlantic humpback dolphin, a compromised future? CMS/ScC14/Doc.6, 14th Meeting of the CMS Scientific Council, Bonn, Germany, 14-17 March 2007. DOI: 10.13140/RG.2.1.2801.2888.
- Van Waerebeek, K. & Perrin W.F. (2007b) Conservation status of the Clymene dolphin in West Africa. CMS/ScC14/Doc.5, 14th Meeting of the CMS Scientific Council, Bonn, Germany, 14-17 March 2007.
- Van Waerebeek, K., Ofori-Danson, P.K. & Debrah, J.S. (2009). The cetaceans of Ghana: a validated faunal checklist. *W. Afr. J. Appl. Ecol.*, 15: 61-90.
- Weir, C.R. & Pierce, G.J. (2013). A review of the human activities impacting cetaceans in the eastern tropical Atlantic. *Mamm. Rev.*, 43: 258-274.
- Weir, C.R., Van Waerebeek, K., Jefferson, T.A. & Collins, T. (2011). West Africa's Atlantic humpback dolphin: endemic, enigmatic and soon endangered? *Afr. Zool.*, 46: 1-17.
- White, A.T., Aliño, P.M. & Meneses, T. (2005). Creating and managing marine protected areas in the Philippines. Fisheries Improved for Sustainable Harvest Project, Coastal Conservation and Education Foundation, Inc. and University of the Philippines Marine Science Institute, Cebu City, Philippines. University of the Philippines Marine Science Institute, Cebu City, Philippines.
- Zwart, S.J. & Weir, C.R. (2014). Filling in the gaps: first record of *Sousa teuszii* in Benin (Gulf of Guinea: Africa). *Mar. Biodiv. Rec.*, 7.